



Groupement Hospitalier de Territoire  
GH Fondation Vallée - Paul Guiraud  
EPS Erasme

## IFSI : informations pratiques

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers, en partenariat avec l'Université Paris Saclay, est rattaché au groupe hospitalier Fondation Vallée - Paul Guiraud.

Les locaux se trouvent dans l'enceinte du site hospitalier Paul Guiraud de Villejuif. Ils se situent à proximité de Paris intra-muros, ils sont facilement accessibles en transports en commun, notamment via les lignes 7 et 14 de métro ainsi que la ligne 7 du tram.

L'Institut dispose d'un amphithéâtre de 200 places, de salles de cours adaptées aux travaux dirigés, de salles de travaux pratiques équipées, d'une salle informatique (13 postes). Toutes les salles sont équipées d'une sonorisation et de matériel audiovisuel. Le WIFI dessert tous les locaux. Les étudiants bénéficient également d'un centre de documentation et d'information pour leurs recherches.

L'ensemble constitue un lieu de formation agréable, clair, fonctionnel et spacieux.

## L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 16 formateurs recrutés pour leurs expériences variées et leur intérêt pour les projets innovants. Ils assurent l'animation des travaux dirigés, **l'accompagnement personnalisé de l'étudiant** et de l'élève dans l'acquisition de ses connaissances théoriques ou de ses compétences cliniques en stage.

## Où ont lieu les cours ?

la formation comprend :

- Une formation théorique sous la forme de travaux dirigés et de travail personnel guidé dans les locaux de l'IFSI Paul Guiraud à Villejuif.
- Des cours magistraux à l'université Paris-Saclay, principalement dans les locaux de l'hôpital Bicêtre.
- Les cours universitaires peuvent aussi être regardés à partir d'une plateforme en ligne.

## Comment se déroulent les stages ?

Les stages sont une composante importante de la formation. L'institut développe une offre de stage importante et diversifiée pour sensibiliser l'étudiant aux différents modes d'exercice : hôpital, domicile, libéral, établissements pour personnes âgées... Il découvre ainsi des techniques et des soins auprès de patients aux profils variés.

L'IFSI dispose d'un partenariat avec 300 établissements de santé ou médico-sociaux ou en ambulatoire. Les lieux d'accueil de stages se situent à Paris ou dans la petite couronne ou dans la grande couronne (à l'APHP, les centres hospitaliers, les établissements privés, les lycées ...). Les étudiants sont aussi autorisés sous condition à démarcher des lieux de stages. Chaque stage reste une opportunité d'emploi pour le futur professionnel !

L'étudiant est invité à démarcher ses terrains de stage dès le 2<sup>e</sup> semestre et en particulier pour le stage dit de professionnalisation en semestre 6. Le coordinateur de stage aide les étudiants à construire un parcours de stage cohérent, en lien avec le projet professionnel exprimé et le référent pédagogique. Les stages sont encadrés par un tuteur et des professionnels infirmiers. *Les formateurs réalisent des temps de rencontres avec les étudiants et les tuteurs, lors des visites de stage.*

Les étudiants bénéficient d'**indemnités de stage** :

- 1<sup>re</sup> année : 36€/semaine (15 semaines)
- 2<sup>e</sup> année : 46€/semaine (20 semaines)
- 3<sup>e</sup> année : 60€/semaine (25 semaines)

Pour les étudiants en formation professionnelle ces indemnités sont versées par les employeurs.

## La formation est-elle accessible aux personnes handicapées ?

La formation de l'IFSI est accessible aux personnes en situation de handicap :

- Un référent Handicap reçoit tous les étudiants du regroupement universitaire Paris Saclay et transmet à la direction de l'IFSI Fondation Vallée - Paul Guiraud les modalités d'accompagnement nécessaire.
- Un référent administratif est désigné et sensibilisé au sein de notre institut à Villejuif.
- Les formateurs sont également sensibilisés aux troubles dyslexiques.
- Les locaux de l'institut sont accessibles aux personnes à mobilités réduites (PMR).

## Financer sa formation

**Le statut de l'étudiant est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation (interruptions comprises).**

**Les effectifs éligibles par le Conseil Régional d'Île-de-France (le coût de la formation de 7 420 € annuel est pris en charge par la Région)**

- Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant),
- Les jeunes de moins 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation,
- Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi,
- Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences),
- Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

**Les effectifs non éligibles par le Conseil Régional d'Île-de-France**

**Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur ou par un organisme de financement ou par l'étudiant. Le tarif est de 7 420 euros par année de formation. Pour les publics en financement personnel, 30% sont à verser à l'entrée en formation soit 2 226 €.**

- Les agents publics (y compris en disponibilité)
- Les salariés du secteur privé
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation
- Les apprentis
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger

**Frais liés à la scolarité**

- Frais de dossier : 85 €
- Frais de scolarité : 175 € (coût d'une licence - sous réserve de modification au Journal Officiel)  
Pour les ressortissants hors CEE les frais de scolarité se montent à 2 770 € (sous réserve de modification)
- Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : 103 € (sous réserve de modification)  
Contribution obligatoire pour suivre les cours de l'université
- Prévoir l'acquisition d'un ordinateur portable

**Se loger**

La [résidence étudiante Louis Pasteur](#), gérée par AGEFO, accueille traditionnellement un grand nombre de nos élèves. 42 places y sont en effet réservées aux étudiants de l'IFSI ou l'IFAS de Paul Guiraud, et elle se situe à seulement 700 mètres des locaux de l'école.

Il existe bien d'autres possibilités de logement à proximité.

## **Documents**

- [Projet d'accessibilité](#) (495.01 Ko)
- [Guide d'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap](#) (1.31 Mo)
- [Plaquette IFSI et handicap](#) (221.03 Ko)